

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2023-1266  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2009-608  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA  
RELATIF AUX CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 16 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1266 modifiant le règlement N° 2009-608 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le règlement N° 2023-1266 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 décembre 2023.

Le règlement N° 2023-1266 est entré en vigueur le 16 décembre 2023 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023  
et publié le 27 décembre 2023



Angèle Tousignant, greffière